

Le RUN, comment ? Fonctionnement

Contrats

La mise en œuvre de la stratégie RUN, qui n'a rien d'une institution politique, applique le principe de subsidiarité. Elle est fondée sur le partenariat (négociation à égalité devant un objectif donné) et le contrat (des projets, un but, des moyens). Dans chaque circonstance, la préférence doit aller aux cadres de coopération, aux types de prestations et aux modes de partenariat les plus adaptés aux problèmes posés.

Cet axe stratégique de développement se décline en « contrats d'agglomération » et en « contrats de région ». Ces contrats lient des partenaires sur des objectifs de développement et des mesures concrètes. Ces partenaires sont les groupements de communes constitués et le Conseil d'Etat, ainsi que diverses associations culturelles et des entreprises privées.

Le Réseau des trois villes, qui vise à créer une agglomération multisite au cœur du RUN, constitue l'axe principal de la stratégie RUN.

Les démarches de concertation se multiplient entre les autorités cantonales, responsables de l'impulsion et de la cohérence générale du projet, les autorités régionales et communales proches du terrain et les divers acteurs publics et privés concernés.

Le RUN fédère dans le respect des identités et des vocations propres à chacune de ses composantes.

Coordination

Le Bureau des agglomérations et des régions (BAR) assure la coordination de la dynamique RUN. Outre l'accompagnement des associations de communes, notamment pour la mise en œuvre des contrats d'agglomération et de région, le BAR a repris par étapes dès janvier 2008 les activités des trois secrétariats régionaux LIM (Val-de-Travers, Centre Jura et Val-de-Ruz). Une équipe d'une quinzaine de personnes, dont huit responsables de projets coordonnés par M. Bernard Woeffray, offre services et conseils pour la mise en œuvre de la stratégie RUN. Les expériences faites dans les régions et agglomérations du RUN peuvent ainsi être partagées grâce à ce regroupement. Le BAR met à disposition des régions une multitude de compétences (juristes, géographes, économistes, etc.) et permet une véritable synergie thématique entre les différents projets qui sont au cœur du RUN.

Quatre grands chantiers

- *Nouvelle politique régionale (NPR)*. La stratégie cantonale de mise en œuvre de la NPR vise cinq domaines d'action : réforme des institutions, consolidation du pôle neuchâtelois de la microtechnique, développement des potentiels énergétiques locaux, diversification du secteur agricole et attractivité nationale et internationale du canton à travers le tourisme.

- *Politique des agglomérations*. Le projet d'agglomération porte sur l'agglomération neuchâteloise, qui regroupe les villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, les communes de la Communauté urbaine du Littoral (de La Tène à Bevaix), ainsi que les communes françaises de Villers-le-Lac et de Morteau. Le projet d'agglomération intègre les résultats des démarches de coopération convenues à ce

jour entre l'Etat et les communes pour le Réseau des trois villes, la Communauté urbaine du Littoral et la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds.

- *Tourisme*. Faire rayonner le canton grâce au tourisme. Définition d'une nouvelle politique touristique axée sur le thème multiforme et inépuisable du Temps, *Neuchâtel, miroir du Temps*. Développer un tourisme urbain notamment fondé sur la valorisation du patrimoine architectural horloger des villes. Valoriser le patrimoine naturel avec une offre sportive, culturelle et gastronomique améliorée.

- *Institutions*. Un groupe formé de représentants politiques des communes et du canton, ainsi que de personnalités réputées pour leur connaissance des institutions et des politiques publiques, mène une réflexion sur une éventuelle réforme des institutions. Hérité du 19^e siècle, le découpage territorial de notre pays, des cantons et des communes ne s'avère plus optimal pour la réalisation de nombre de tâches autrefois clairement attribuées à l'une de ces collectivités.

Commissions

Les groupements de communes qui constituent le RUN possèdent leurs propres commissions thématiques régionales, comités ou encore groupes de pilotage ou techniques assurant le suivi de la mise en œuvre des contrats.

Financement

Le Conseil fédéral a retenu en décembre 2008 le Projet d'agglomération RUN et prévoit de le soutenir jusqu'à 35% des investissements par le versement de 126 millions de francs, dont 96 pour le Transrun. Les Chambres fédérales doivent se prononcer en automne 2010 sur les propositions du Conseil fédéral relatives à la politique des agglomérations.

La mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR) est financée par une participation fédérale de 3,5 millions de francs d'aides à fonds perdus et de 14 millions de francs de prêts pour la période de 2008 à 2011. Ces montants sont conditionnés à une participation équivalente du canton. Le Grand Conseil neuchâtelois a voté un crédit de 14 millions de fr. le 23 juin 2009.